

NOUVEAU CONFINEMENT CE QU'IL FAUT SAVOIR !



Chère Yonnaise, cher Yonnais,

Depuis le vendredi 30 octobre, le confinement est à nouveau en vigueur sur l'ensemble du territoire national et nous allons devoir faire face, ensemble, à cette nouvelle étape de la crise sanitaire.

Il est aujourd'hui primordial de faire ralentir la progression de l'épidémie, tout en **maintenant ouverts**, dans des conditions de sécurité optimum, **les services publics essentiels à notre vie quotidienne**. Vous retrouvez dans cette lettre, les informations utiles concernant les services municipaux en cette période de confinement.

De plus, j'ai souhaité qu'une attention toute particulière soit portée aux plus fragiles de nos concitoyens tout au long des semaines qui viennent.

J'ai également une pensée pour nos commerçants et nos entreprises qui font l'économie de proximité de La Roche-sur-Yon et que ce nouveau confinement va encore plus fragiliser. Sachez que **nous mettons tout en œuvre avec eux, pour accompagner la réouverture des commerces de proximité en toute sécurité, le plus tôt possible**.

Enfin, mes remerciements vont aux personnels soignants, pour leur professionnalisme et leur dévouement, que je sais sans faille.

Chère Yonnaise, cher Yonnais, vous pouvez compter sur ma totale mobilisation, celle de vos élus et celle des personnels de la Ville.

Bien sincèrement.

Luc Bouard
Maire de La Roche-sur-Yon
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luc Bouard'. The signature is fluid and cursive, written on a white background.



SERVICES AUX USAGERS

- **Les accueils** de l'hôtel de Ville et d'Agglomération, des sites Mitterrand et La Fayette sont ouverts aux jours et horaires habituels. La mairie de quartier du Bourg-sous-La Roche est ouverte, les autres étant fermées.
 - **Les services de l'état civil** restent ouverts aux usagers : demande de carte nationale d'identité, déclaration de naissances et de décès, mariages et Pacs...
 - **Les cimetières** restent ouverts. Les obsèques peuvent se tenir dans la limite de 30 personnes maximum.
-



ACTIONS SOCIALES

- **Le Centre municipal de santé** assure la continuité des soins, sur rendez-vous. Des téléconsultations sont possibles aux jours et horaires habituels.
 - **Les établissements pour personnes âgées** fonctionnent avec toutes les mesures strictes de précaution sanitaire. Les visites sont possibles sur rendez-vous.
 - **Le Centre communal d'action sociale**, les élections de domicile pour les personnes sans adresse fixe ainsi que le portage de repas sont maintenus.
 - **L'Espace Entour'âge** reste disponible pour toutes les questions liées aux personnes âgées isolées.
 - **Une cellule de bénévoles** (benevolat.covid19@larochesuryon.fr) est mise en place pour des missions de soutien à la population.
-



COMMERCES ET MARCHÉS

- **Les commerces** dits essentiels restent ouverts. Des dispositifs de commandes en ligne, de retraits en magasins et de livraison à domicile sont proposés par certains (commerçants du marché couvert des Halles, Halles & Go...).
- **Les marchés** des Halles, de la Garenne et des Jaulnières sont ouverts aux jours et horaires habituels, suivant les règles sanitaires strictes mises en place.



SPORT, CULTURE ET LOISIRS

- Tous les **établissements accueillant du public** en nombre sont fermés : les médiathèques, le Cyel, le cinéma Le Concorde, Le Grand R, les équipements sportifs, le complexe aquatique Le Cap, la patinoire, l'office de tourisme...
- La fréquentation des **parcs, jardins, aires de jeu et équipements sportifs de plein air** est autorisée. La pratique de sports collectifs ou de contact est néanmoins interdite.



ENFANCE ET ÉDUCATION

- **Les crèches** de l'agglomération sont ouvertes.
- **Les écoles primaires** de la ville sont ouvertes. Le service Accueil parents est ouvert aux jours et horaires habituels.
- La Ville a distribué le 2 novembre dernier près de **6 500 masques** pour les élèves des écoles publiques et privées.



GESTION DES DÉCHETS

- **La collecte des déchets** est maintenue. Leur fréquence est normale, tout comme leurs acheminement et traitement.
- **Les déchèteries** de l'agglomération sont ouvertes suivant les horaires d'hiver.



PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEZ LES AUTRES



TRANSPORTS ET STATIONNEMENT

- **Les transports scolaires** continuent de fonctionner, suivant la fréquence et les horaires habituels. Le port du masque reste obligatoire pour les personnes à partir de 11 ans, comme les autres règles sanitaires en vigueur.
 - **Le stationnement** en centre-ville reste payant afin d'assurer la rotation des véhicules.
- Jusqu'au 1^{er} décembre, **les déplacements** doivent être restreints au strict minimum sur l'ensemble du territoire français. Des dérogations sont possibles dans certains cas précis, pour lesquels l'attestation de déplacement est obligatoire. En cas de non-respect du confinement, les personnes s'exposent à des amendes allant de 135 € à 3 750 €.
 - **Le port du masque** est obligatoire sur le département de la Vendée jusqu'à cette même date.

La Ville de La Roche-sur-Yon et ses services se mobilisent pour mettre en œuvre les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection de la population et garantir la continuité du service public durant ce nouveau confinement.

D'autres mesures vous seront données dans les prochains jours.

RESTEZ CONNECTÉS !

www.lrsy.fr     

